Nations Unies S/PV.4638



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4638e séance

Mercredi 30 octobre 2002, à 15 heures
New York

Président :	M. Belinga-Eboutou	(Cameroun)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Chine	M. Jiang Jiang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Duclos
	Guinée	M. Traoré
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Gokool
	Mexique	Mme Arce de Jeannet
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson
	Singapour	Mme Foo

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

02-66745 (F)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Brahimi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan. Je lui donne la parole.

M. Brahimi : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, et je vous exprime tout le plaisir et l'honneur que je ressens à prendre la parole sous votre présidence.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Conseil est saisi d'un rapport du Secrétaire général qui met en évidence les principaux faits intervenus depuis juillet dernier. Je vais donc, dans mon exposé, m'arrêter seulement sur certains éléments clefs, notamment sur des problèmes qui se sont posés depuis la dernière fois que j'ai eu le privilège d'intervenir devant le Conseil le 19 septembre.

Comme le savent les membres du Conseil, la sécurité demeure l'une des principales préoccupations pour le peuple afghan. Des combats sporadiques continuent d'éclater de temps à autre, plus particulièrement au nord, dans le sud-est et, dans une moindre mesure, dans l'ouest du pays. Le gouvernement n'a toujours pas les moyens de traiter de façon efficace les problèmes sous-jacents qui expliquent ces menaces à la sécurité. Le gouvernement, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies ne peut que s'occuper des symptômes; les interventions du gouvernement, tout comme les nôtres, ont pour objectif d'éteindre les incendies locaux plutôt que de les empêcher d'éclater, comme le ferait une unité de pompiers.

Encore une fois, les chefs de faction du nord – les généraux Abdul Rashid Dostum et Atta Mohammad – ont été convoqués pour contrôler ceux de leurs commandants qui sont responsables des incidents répétés des dernières semaines. Le gouvernement est également intervenu pour mettre un terme aux combats entre Ismael Khan et Amanullah Khan dans l'ouest. Dans le sud-est, on espérait que l'expulsion forcée de Pacha Khan Zadran mettrait un terme à l'insécurité dans la région. Toutefois, cet espoir s'est avéré prématuré et les affrontements se poursuivent. Nous déplorons les lourdes pertes occasionnées par tous ces incidents – plus de 50 morts sur l'ensemble du pays et à peu près le même nombre de blessés, dont beaucoup de civils.

Les sévices quotidiens auxquels est soumise la population civile dans beaucoup de régions du pays, notamment à Kaboul, sont tout aussi déplorables que les affrontements entre les groupes armés avec les pertes en vies humaines qu'ils entraînent. Le Président Karzai, intervenant à un séminaire organisé par la Cour suprême la semaine dernière, a exprimé sa frustration et celle des Afghans en termes très forts et a lancé un avertissement direct à ceux qui étaient responsables de la situation d'insécurité continue dans le pays.

Il n'y aura pas de solution à long terme aux problèmes de sécurité de l'Afghanistan tant qu'une police nationale et une armée nationale bien formées, bien équipées et rémunérées de façon régulière ne seront pas en place. Avec l'Allemagne, pays chef de

file, les travaux progressent bien en ce qui concerne la création de la police nationale. Les choses vont plus lentement et sont plus compliquées en ce qui concerne l'armée nationale. La Commission de la défense nationale a tenu en septembre et au début du mois d'octobre certaines consultations utiles, mais les résultats obtenus jusqu'à présent, ne sont toujours pas satisfaisants. On espère que la Commission reprendra bientôt ses travaux et pourra présenter un plan clair, crédible et réalisable concernant la formation de l'armée nationale.

Selon nous, ce plan doit comprendre plusieurs éléments. Premièrement, la réforme du Ministère de la défense. Deuxièmement, l'engagement ferme de la part de tous les chefs de faction et des chefs régionaux– qui sont tous membres de la Commission nationale de défense – d'intégrer leurs armées respectives dans l'armée nationale selon un processus qui ferait qu'une partie de leurs troupes seraient progressivement introduites dans l'armée nationale, les autres troupes étant désarmées et progressivement supprimées. Troisièmement, cela exigerait en outre un programme exhaustif de démobilisation et de réinsertion afin d'aider les combattants actuels et les anciens combattants à revenir à une vie civile dans la dignité. Enfin, l'entraînement qui a été commencé par les États-Unis, en tant que pays chef de file et par la France, devrait s'intégrer dans un programme global de formation nationale, en coopération étroite avec le Ministère de la défense.

Il est encourageant de constater que le Vice-Président et Ministre de la défense Fahim Khan, ainsi que d'autres chefs de faction, ont à plusieurs reprises exprimé leur attachement à ces principes. Nous espérons que les ressources financières nécessaires seront fournies par les bailleurs de fonds afin de former la police et l'armée nationales. Bien entendu, la formation d'une police nationale et celle d'une armée nationale prendront du temps. Mais si les deux programmes sont bien engagés, le processus de paix sera consolidé et la sécurité s'en trouvera considérablement améliorée bien avant que le dernier policier et le dernier soldat ne soit formé.

Parallèlement, je ne peux que répéter ce qu'a dit le Secrétaire général et ce que j'ai moi-même constamment dit depuis la Conférence de Bonn : le Gouvernement et le peuple afghans ont besoin d'un appui international et demandent un appui international afin d'assurer la sécurité pendant que sont formées la police et l'armée nationales.

Une Commission de rédaction de la nouvelle constitution a été établie et annoncée par le gouvernement un mois après la date prévue par l'Accord de Bonn. Ce retard n'affectera pas le calendrier des travaux puisque le projet de constitution ne sera présenté à la Loya Jirga constitutionnelle qu'à la fin de l'année prochaine. La Commission a commencé ses travaux et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) apporte son appui à la Commission comme le prévoit l'Accord de Bonn.

Lors du séminaire de la Cour suprême, le 24 octobre, le Président Karzai a également dit qu'il allait officiellement annoncer la création d'une nouvelle commission judiciaire cette semaine. On a perdu un temps considérable à cet égard puisqu'on a reconnu que la Commission précédente n'était pas suffisamment indépendante. Il y a un intérêt manifeste, et dont nous nous félicitons, de la part de la communauté internationale à la fois pour le processus constitutionnel et pour le processus de réforme judiciaire. Il y a eu des promesses généreuses de fonds à l'appui des deux commissions. Le Gouvernement italien, en tant que pays chef de file de la réforme judiciaire, a déjà offert des fonds à l'appui de la création de la commission judiciaire. Nous espérons beaucoup que des fonds supplémentaires permettront bientôt d'appuyer les vastes besoins en matière de réforme judiciaire et de processus constitutionnel. À la MANUA, nous nous attendons à un effort international bien coordonné à l'appui de ces processus, étant bien entendu que dans ces domaines, plus encore que dans d'autres, le succès exige une appropriation et une direction nationales très fortes.

Malgré des progrès dans certains domaines, la situation en matière de droits de l'homme reste inquiétante à bien des égards. Les causes sous-jacentes de la situation sont notamment les suivantes : manque de sécurité et faiblesse du gouvernement central, présence de seigneurs de la guerre, conflits persistants entre factions dans certaines régions du pays, et système de justice très élémentaire et dysfonctionnel.

Le harcèlement, l'intimidation et les autres sévices à l'encontre du groupe ethnique pashtoune dans le Nord ont quelque peu diminué depuis un mois ou deux, mais dans nombre des districts du Nord, les

personnes déplacées d'origine pashtoune ont dû fuir leurs villages et ne peuvent toujours pas y retourner. C'est le cas notamment dans les provinces de Faryab, de Sar-e Pol et de Jowzjan. Le 17 octobre, le Ministère des réfugiés et du rapatriement, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la MANUA ont convenu de créer une « Commission du retour pour le Nord » afin d'aider à régler ces problèmes.

Je dois noter cependant que ces problèmes transcendent les préoccupations en matière des droits de l'homme et les préoccupations humanitaires et risquent d'avoir un impact négatif sur le processus de paix lui-même. Il est impératif que le Gouvernement de transition et les autres forces engagées dans la reconstruction du pays renforcent l'idée que l'Afghanistan appartient à tous ses citoyens, quelles que soient leur origine ethnique ou leur appartenance politique. Malheureusement, pour l'heure, des commandants locaux continuent de violer les droits des Afghans dans les zones rurales éloignées sans que les forces de l'ordre de l'État fassent grand-chose en réponse.

En dépit des progrès réalisés depuis la chute des Taliban, la situation des femmes continue d'être préoccupante dans bien des régions du pays. Les autorités locales n'interviennent apparemment pas dans des cas graves de violence familiale. Les mariages forcés restent fréquents et les échanges de filles servent parfois à régler des différends entre des familles et des factions. Pour améliorer sa capacité de déceler des tendances significatives en ce qui concerne la condition des femmes, la MANUA a encouragé la mise en place d'une collecte de données grâce à des réunions d'un réseau spécialisé dans la défense des femmes qui comprend des représentants du Ministère des affaires des femmes, des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

Pour ce qui est de la question des charniers du Nord, qui a reçu une large publicité, nous estimons que des enquêtes impartiales doivent commencer le plus rapidement possible. La MANUA partage l'avis de la Commission indépendante afghane des droits de l'homme que les mesures suivantes doivent être prises. Premièrement, une enquête sur de nombreux sites doit être ouverte, qui traduira une approche impartiale sur le plan politique. Deuxièmement, les enquêtes doivent, pour le moment, avoir l'objectif limité de trouver des preuves matérielles et de les préserver. À ce stade, étant donné le caractère conflictuel et instable de la situation dans le Nord, et compte tenu du fait que nous ne pouvons pas assurer une protection adéquate aux témoins, nous ne pouvons pas nous fixer d'objectif plus ambitieux.

Le Haut Commissariat aux droits de l'homme négocie au nom de la MANUA avec des équipes expérimentées d'experts légistes qui devraient prendre en charge les aspects techniques des enquêtes sur les charniers qui ont été identifiés. Malheureusement, ces experts nous ont fait savoir qu'il sera difficile de commencer les enquêtes avant le printemps prochain à cause des conditions climatiques difficiles pendant les mois d'hiver. Nous continuons de croire que l'on pourrait et devrait procéder à des travaux préparatoires avant l'hiver, au moins pour protéger les sites. Il sera important de faire connaître notre intention de procéder de manière impartiale et de désamorcer les tensions résultant de l'intérêt exclusif porté par médias au charnier de Dasht-e-Leily.

Sur une note plus positive, le projet d'appui à la Commission indépendante afghane des droits de l'homme est désormais opérationnel. Les donateurs se sont montrés très intéressés à contribuer à cette Commission, qui sera bientôt en mesure de recruter du personnel supplémentaire et d'ouvrir des bureaux régionaux partout dans le pays. La MANUA et le Haut Commissariat aux droits de l'homme facilitent la prestation d'assistance et de compétences techniques conformément au programme de travail mis en place par la Commission elle-même.

Les capacités d'enquête et de suivi de la MANUA ont été renforcées par l'arrivée de nouveaux fonctionnaires affectés spécifiquement au domaine des droits de l'homme. La Mission a maintenant un fonctionnaire international spécialiste des droits de l'homme dans chacun de ses bureaux régionaux, et nous envisageons de faire assister chacun d'eux par deux fonctionnaires recrutés localement.

Deux Rapporteurs spéciaux de l'ONU se sont rendus en Afghanistan très récemment : Mme Asma Jahangir, Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, et M. Kamal Hossein, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan.

Un autre élément clef du processus de Bonn est la préparation des élections prévues pour le milieu de 2004. Comme j'en ai informé le Conseil au mois de septembre, la Division électorale du Département des

affaires politiques s'est rendue en Afghanistan, et des consultations sont en cours avec les autorités afghanes ainsi qu'avec les donateurs sur la façon de faire avancer les différentes questions qu'il faut régler, notamment la formation d'une commission électorale, la détermination de systèmes d'identification des électeurs, et la rédaction d'une loi électorale et d'autres lois régissant le fonctionnement des partis politiques.

À propos des secours, du redressement et de la reconstruction, une réunion très fructueuse du Groupe de mise en oeuvre a eu lieu à Kaboul à la mi-octobre, réunion qui a rassemblé le Gouvernement, les donateurs, l'ONU et d'autres partenaires multilatéraux et organisations non gouvernementales. Le Gouvernement a présenté un avant-projet de son plan et de son budget de développement, qui donne les grandes lignes du budget de l'Afghanistan et de ses priorités. Cet avant-projet a été élaboré au moyen d'un processus consultatif mené par un groupe tripartite constitué des Ministères des finances, du plan et de la reconstruction, et appuyé par les secrétariats de programmes et la MANUA. Ceci montre tout le chemin parcouru par le Gouvernement dans l'élaboration de politiques et de décisions grâce à des processus interministériels.

Le projet de budget organise le programme du Gouvernement en 12 domaines qui tournent autour de trois composantes : premièrement, le capital humain et la protection sociale; deuxièmement, l'infrastructure physique; et, troisièmement, le commerce et l'investissement, et l'état de droit et la sécurité. L'étape suivante consistera à présenter un budget de développement national complet avant le début de l'exercice budgétaire afghan, qui commence en mars 2003. En attendant la finalisation du budget, le Gouvernement a identifié un certain nombre de projets nationaux prioritaires pour la période qui court jusqu'à la fin de mars 2003. Il s'agit des programmes de solidarité nationale et de travaux publics qui sont en cours, et de projets dans les domaines de l'éducation, de l'infrastructure, de l'investissement dans l'infrastructure urbaine et dans les ressources en eau, de la gouvernance nationale et des transports, essentiellement grandes routes et aéroports. Le Gouvernement a reçu des fonds suffisants pour couvrir son budget de fonctionnement pour l'exercice financier en cours, et les donateurs doivent être félicités pour leur générosité. Néanmoins, pour que le Gouvernement poursuive ses efforts, des recettes plus importantes devront rentrer dans les caisses du Gouvernement.

Le Gouvernement a pris une initiative importante pour réformer les finances du pays en introduisant une nouvelle monnaie. Ce processus en cours vise à redynamiser les systèmes financier et bancaire dans l'ensemble du pays et à ébranler les capacités d'autres groupes de battre monnaie. L'Organisation des Nations Unies aide le Gouvernement à mettre en oeuvre ce projet important.

Un exemple prometteur des efforts de l'ONU pour renforcer les efforts du Gouvernement est l'appel global de 2003 pour l'Afghanistan, dénommé le Programme d'assistance transitoire à l'Afghanistan. Il fixera les priorités, les stratégies et les critères pour une assistance internationale coordonnée venant à l'appui des secours, du relèvement et de la reconstruction en 2003 et au-delà. Il s'organisera de façon à s'intégrer au cycle budgétaire du Gouvernement, et, surtout, ses programmes s'inspireront des priorités et des programmes du Gouvernement tout au long du processus budgétaire. Le Programme devrait donc refléter les objectifs immédiats et à moyen terme de reconstruction et de relèvement tels qu'ils sont énoncés dans le budget de développement national, tout en répondant aux besoins humanitaires urgents nés des effets de la sécheresse, du conflit et des vastes déplacements de populations. Des consultations entre les homologues gouvernementaux, les organisations non gouvernementales, les donateurs et les organismes des Nations Unies sont en cours pour arrêter le texte final du document.

À l'heure actuelle, le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies accordent la plus haute priorité aux préparatifs entrepris en vue de l'hiver et mettent en place les moyens d'assistance dont les groupes vulnérables auront besoin pour leur survie. Quelque 2,2 millions de personnes ont été identifiées comme étant les plus vulnérables et ayant besoin d'une assistance pour surmonter les rigueurs de l'hiver dans le nord, l'ouest, sur les hauts plateaux du centre et dans le sud. Une attention particulière est accordée aux personnes vivant dans les régions rurales qui pourront se retrouver isolés et avoir besoin d'aide.

Dans les zones urbaines, la priorité sera accordée aux rapatriés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays qui ne disposent pas d'un abri convenable ni ne bénéficient des mécanismes d'appui, ainsi qu'aux

familles autochtones extrêmement vulnérables. L'ONU a commencé à entreposer et à prépositionner les vivres et les éléments nécessaires pour la construction des abris, et des plans sont arrêtés pour veiller à ce que l'accès aux communautés isolées soit maintenu. Toutefois, il y a encore des besoins en abris, en combustible, en couvertures et autres articles pour lesquels les donateurs doivent d'urgence fournir des ressources supplémentaires.

Dans le secteur de la santé, une campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite, d'une durée de trois jours, a commencé en Afghanistan le 22 octobre, avec l'appui du Ministre de la santé publique, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les professionnels de la santé afghans ont enregistré des progrès importants ces dernières années vers l'objectif mondial de l'élimination de la poliomyélite, un succès remarquable, vu les circonstances. Jusqu'ici, il n'y a eu en 2002 que 7 cas de polio déclarés, par rapport à 27 il y a deux ans.

En ce qui concerne le retour des réfugiés, nous restons préoccupés par le fait que l'Afghanistan ne soit pas actuellement en mesure d'absorber le grand nombre de réfugiés qui retournent. Plus d'un million et demi d'Afghans sont rentrés au pays cette année rien que du Pakistan. Des démarches sont donc entreprises pour coordonner le processus de retour avec les pays d'accueil.

Le 22 octobre, l'Afghanistan, le Pakistan et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont tenu des discussions sur les opérations de retour pour l'année prochaine, et un accord de principe a été conclu, définissant un cadre pour le rapatriement volontaire des Afghans du Pakistan. Une commission tripartite similaire, comprenant l'Iran, l'Afghanistan et le HCR, devrait se réunir les 3 et 4 novembre à Kaboul.

Après la réunion du Groupe de mise en oeuvre, le Gouvernement a présenté sa stratégie de lutte contre les stupéfiants à une réunion internationale organisée à Kaboul par le Conseil de sécurité national, chargé à l'heure actuelle de la coordination des efforts de lutte contre les stupéfiants en Afghanistan. Malheureusement, une augmentation importante de la production de l'opium est prévue pour cette année. On s'attend à ce que la majeure partie des 10 prochaines années soit nécessaire pour éliminer la production d'opium, à mesure que les mesures juridiques et de sécurité seront renforcées et que la mise en place d'autres moyens de subsistance deviendra une réalité effective.

On me demande souvent si, à la lumière des événements survenus ces 12 derniers mois, il y a lieu d'être optimiste en Afghanistan. Ma réponse est un oui confiant mais quelque peu réservé. Par rapport à la situation d'il y a un an, l'Afghanistan a réalisé des progrès remarquables. Mais étant donné le but visé, l'Afghanistan a besoin d'une détermination constante de ses dirigeants à oeuvrer ensemble, à parvenir à une réconciliation véritable et, comme je l'ai dit plus tôt, à accepter et affirmer l'idée que l'Afghanistan appartient à tous ses citoyens.

Le peuple afghan continue également de requérir l'attention et l'appui soutenu de la communauté internationale. Le peuple afghan se tourne vers l'ONU en général, et vers le Conseil de sécurité en particulier, pour qu'ils continuent de mobiliser et d'organiser l'appui de la communauté internationale au processus de paix en Afghanistan.

Le Président : Je remercie M. Brahimi de son exposé complet et de ses paroles aimables.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors des consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à se retrouver dans la salle de consultations pour poursuivre l'examen de la question.

La séance est levée à 15 h 50.